

LIVRET D'ACCUEIL



2026



Ile de wallis

Ile Futuna



Alofi

Mot d'accueil de la Vice-rectrice

Ce livret d'accueil a été conçu pour faciliter votre arrivée et votre intégration au sein du Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna. Il a pour ambition de vous fournir des éléments clés et de repères vous aidant à la compréhension de notre territoire.

Vous rejoignez une académie qui accueille des personnels motivés et engagés auprès des élèves et de leurs familles. Notre académie a besoin, comme ailleurs, de personnels qui s'accomplissent au quotidien dans l'accompagnement et la réussite de leurs élèves.

Le projet académique 2024/2027 se décline en lien avec les orientations nationales et prend en compte les spécificités locales ; c'est le fruit d'un travail collectif et collaboratif conduit en fin d'année scolaire 2023. Notre politique éducative se concentre sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'inclusion scolaire, le développement de l'ambition et la construction des parcours. Elle se mobilise aussi autour de la voie professionnelle, voie de la réussite et d'excellence où chaque jeune doit se découvrir.

Vous rejoignez également une académie où le système éducatif vient d'être profondément modifié avec l'entrée du premier degré dans le secteur public. L'enjeu est multiple, fluidifier le parcours de l'élève du premier vers le second degré et améliorer les résultats scolaires de l'ensemble des apprenants. Le projet académique vient d'être amendé et intègre désormais le premier degré. Plusieurs leviers sont à la disposition du corps enseignant et il s'agit de s'emparer de ces derniers pour faire en sorte que l'Ecole, soit le lieu d'apprentissage dans lequel chaque élève à plaisir à se rendre.

Vous rejoignez un territoire spécifique, régi par la loi N°31-814 du 29 juillet 1961 qui lui confère le statut de territoire d'Outre-Mer. Dans son article 3, la loi stipule que :

« La République garantit aux populations du territoire des îles Wallis et Futuna le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit et aux dispositions de la présente loi ».

Vous allez exercer sur un territoire où la coutume, la religion et l'Etat se côtoient au quotidien et se respectent. Cela nous oblige à une exemplarité sans faille, qualité attendue de tout fonctionnaire d'Etat qui vient rejoindre ce territoire pour donner le meilleur aux élèves et ce, quelques soient nos fonctions.

Vos missions d'enseignants ne sont pas différentes de celles de la métropole, la neutralité de même que le Carré Régalien s'impose à nous. La bienveillance, l'écoute mais aussi l'exigence doivent contribuer à la réussite de tous les élèves l'écoute et nous conduire à améliorer les résultats.

Je vous souhaite donc la bienvenue, un épanouissement professionnel et personnel dans notre académie.

Régine VIGIER

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	3
▪ L'État.....	3
▪ La chefferie.....	5
II. L'ACADEMIE DE WALLIS ET FUTUNA.....	6
▪ Le Vice-rectorat.....	6
• <i>Organigramme du Vice-rectorat.....</i>	6
• <i>Les établissements scolaires</i>	7
• <i>Carte des formations du Lycée d'Etat – Rentrée 2026.....</i>	11
• <i>Les chiffres clés de l'académie</i>	12
III. GESTION ET SUIVI DE CARRIÈRE	13
▪ Le service des ressources humaines.....	13
▪ Bureau des rémunérations.....	13
IV. INFORMATIONS PRATIQUES	14
▪ Hébergement et installation	14
▪ Le service des postes et télécommunications.....	14
▪ Les banques	15
▪ L'offre de soins	15
▪ Quelques particularités de Wallis et Futuna	18
▪ Quelques contacts utiles.....	19

ORGANISATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

▪ L'Etat

Exerce les missions de défense, d'ordre et de sécurité publics, de relations et communications extérieures, de tenue de l'état civil, d'enseignement, d'hygiène et de santé publique.

L'Etat est représenté par l'Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna qui a rang de Préfet depuis 1978. Il est le chef du Territoire, exécutif de la collectivité.

On parle couramment de double casquette dans la mesure où l'administrateur supérieur est aussi le chef du Territoire.

Il prend, après avis du conseil territorial, tous les actes réglementaires propres à assurer l'exécution des délibérations de l'assemblée territoriale.

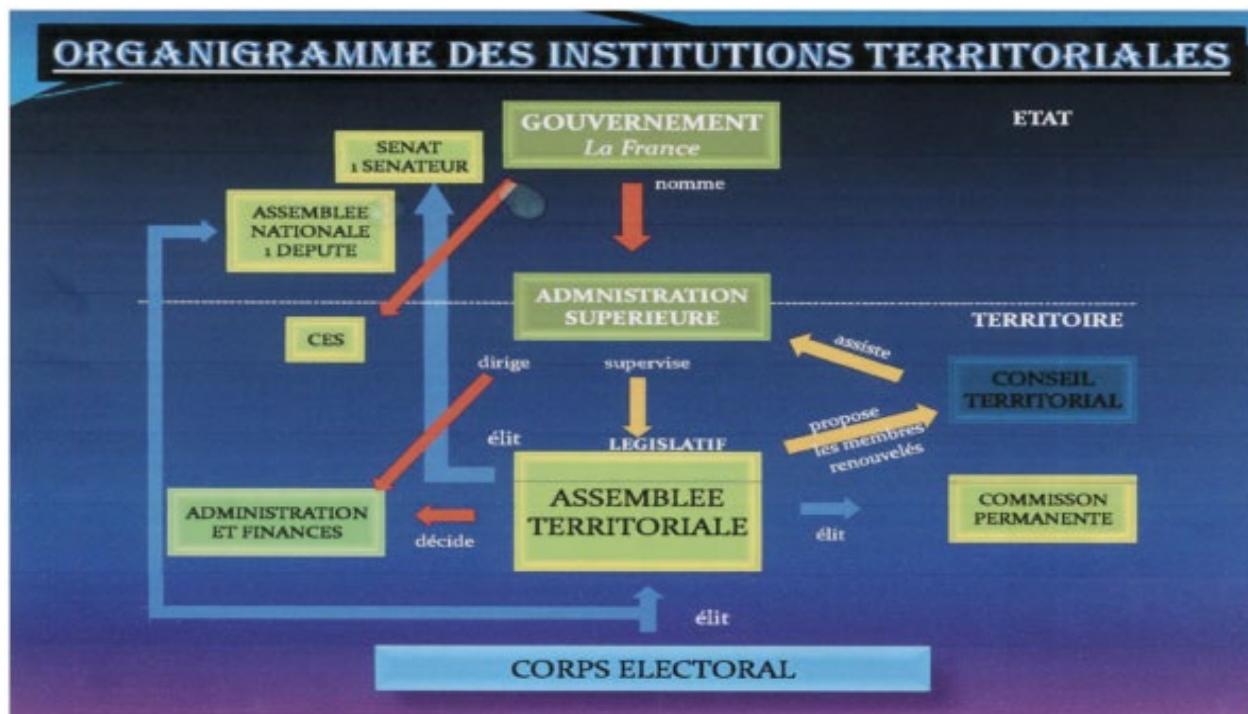
L'Assemblée territoriale est l'assemblée délibérante de la collectivité, elle se compose de 20 membres et délibère dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. Elle a été instituée par l'article 11 de la loi statutaire du 29 juillet 1961. Elle siège à Mata'Utu, Wallis.

Sa composition :

Ces membres portent le titre de Conseillers Territoriaux et sont issus des 3 circonscriptions électorales comme suit :

Une circonscription pour l'île de Wallis	Deux circonscriptions pour l'île de Futuna
<ul style="list-style-type: none">• 6 pour le district MUA• 4 pour le district de HAHAKE• 3 pour le district HIHIFO	<ul style="list-style-type: none">• 4 pour le royaume d'ALO• 3 pour le royaume de SIGAVE

L'assemblée se renouvelle intégralement tous les 5 ans.



Le Conseil Territorial assiste le chef du territoire pour l'administration de la collectivité, il comprend parmi ses membres les trois chefs traditionnels des îles Wallis et Futuna, à savoir les rois d'Uvéa, de Sigave et d'ALO, le LAVELUA, le TUIAGAIFO et le KELETAONA.

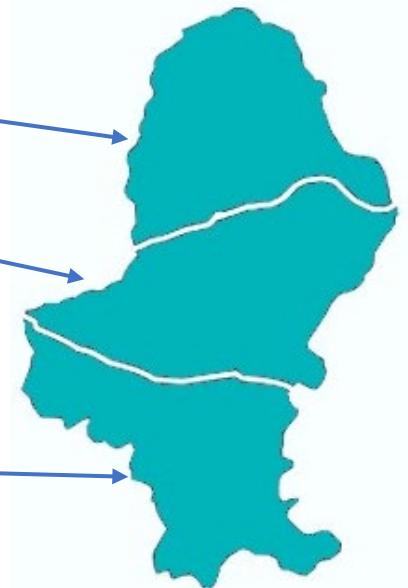
Les circonscriptions territoriales d'Uvéa, d'ALO et de Sigave comprennent un chef de circonscription, un conseil de circonscription et des villages pouvant être groupés en districts. L'organisation et les attributions des circonscriptions sont précisées dans l'arrêté n°19 du 20 mai 1964 portant organisation des circonscriptions administratives.

L'assemblée territoriale est composée de différentes commissions pilotées par un élu. Parmi elle, une commission dédiée à l'enseignement qui peut être amenée à étudier les projets de l'éducation.

L'île de Wallis compte 21 villages répartis dans les trois districts de la circonscription qui correspond au royaume d'Uvea.

❖ **Circonscription d'UVÉA :**

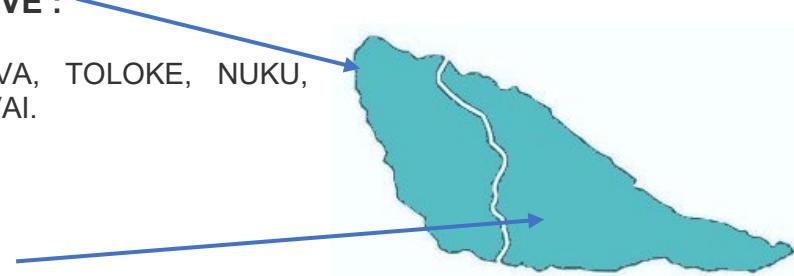
- Les villages de TUFU'ONE, VAILALA, VAITUPU, ALELE et MALAE forment le district de **HIHIFO**.
- Les villages de LIKU, AKA'AKA, MATA'UTU, AHOA, FALALEU et HA'AFUASIA forment le district de **HAHAKE**.
- Les villages de LAVEGAHAU, TEPA, HA'ATOFO, GAHI, UTUFUA, MALAEFO'OU, TE'ESI, KOLOPOPO, HALALO et VAIMALAU forment le district de **MUA**.



L'île de Futuna compte 15 villages pour les deux royaumes d'ALO et SIGAVE.

❖ **Circonscription de SIGAVE :**

- Les villages : LEAVA, TOLOKE, NUKU, FIUA, VAISEI et TAVAI.



❖ **Circonscription d'ALO :**

- Les villages : ONO, TAOA, KOLIA, VELE, POI, MALAE, TAMANA, TUATAFA et ALO.



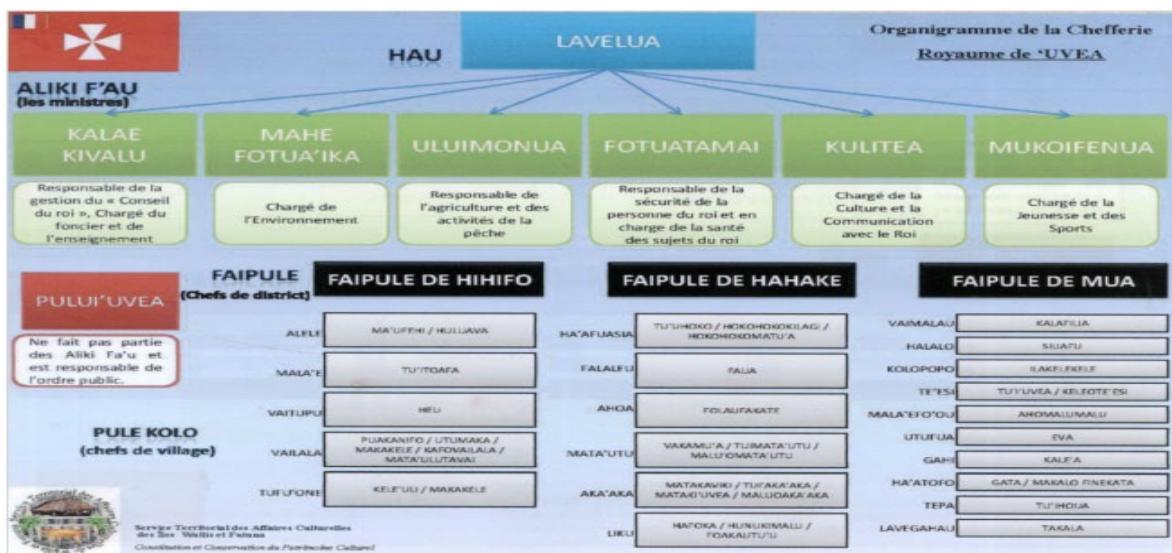
■ La chefferie

Contrairement à la France métropolitaine, aux départements d'outre-mer et aux autres collectivités d'outre-mer, le territoire n'est pas divisé administrativement en communes, mais en circonscriptions, le chef de la circonscription ayant des pouvoirs équivalents à ceux d'un maire.

A Wallis

Le roi d'UVÉA, appelé « LAVELUA », est le chef de la hiérarchie coutumière.

Il est assisté d'un premier ministre (appelé « KALAE KIVALU ») et de cinq ministres (FOTUATAMAI de HAHAKE, ULUIMONUA et KULITEA de HIHIFO, MAHE et MUKO'IFENUA de MU'A, PULU'IUVEA de HAHAKE est responsable de l'ordre public. Il nomme, sur proposition, trois chefs de district (« FAIPULE ») qui ont autorité sur les 21 chefs de village reconnus par la population.

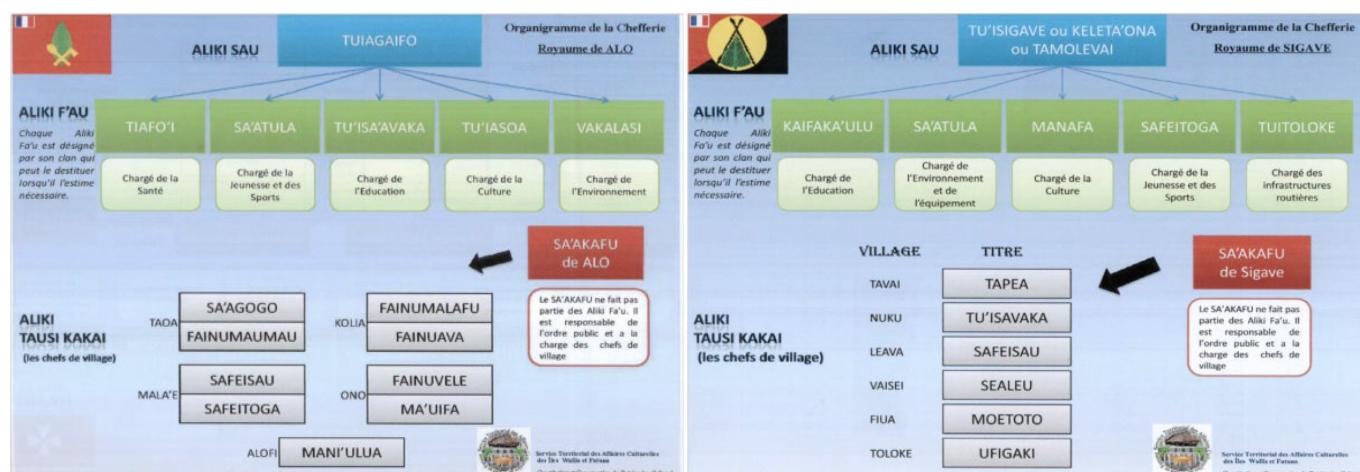


(Source image : Service des affaires culturelles)

A Futuna

Le roi de ALO appelé « TUIAGAIFO » et le roi de SIGAVE appelé « KELETAONA » sont les chefs de la hiérarchie coutumière. A l'heure actuelle, le royaume de ALO est en attente d'intronisation de son nouveau souverain depuis août 2022.

Les rois sont assistés de leurs ministres TIAFO'I, SA'ATULA, TU'SA'AVAKA, TUIASOA et VAKALASI pour ALO et KAIFAKAULU, SA'ATULA, MANAFA, SAFEITOGA, TUITOLOKE pour SIGAVE.



(Source image : Service des affaires culturelles)

II. L'ACADEMIE DE WALLIS ET FUTUNA

▪ Le Vice-rectorat

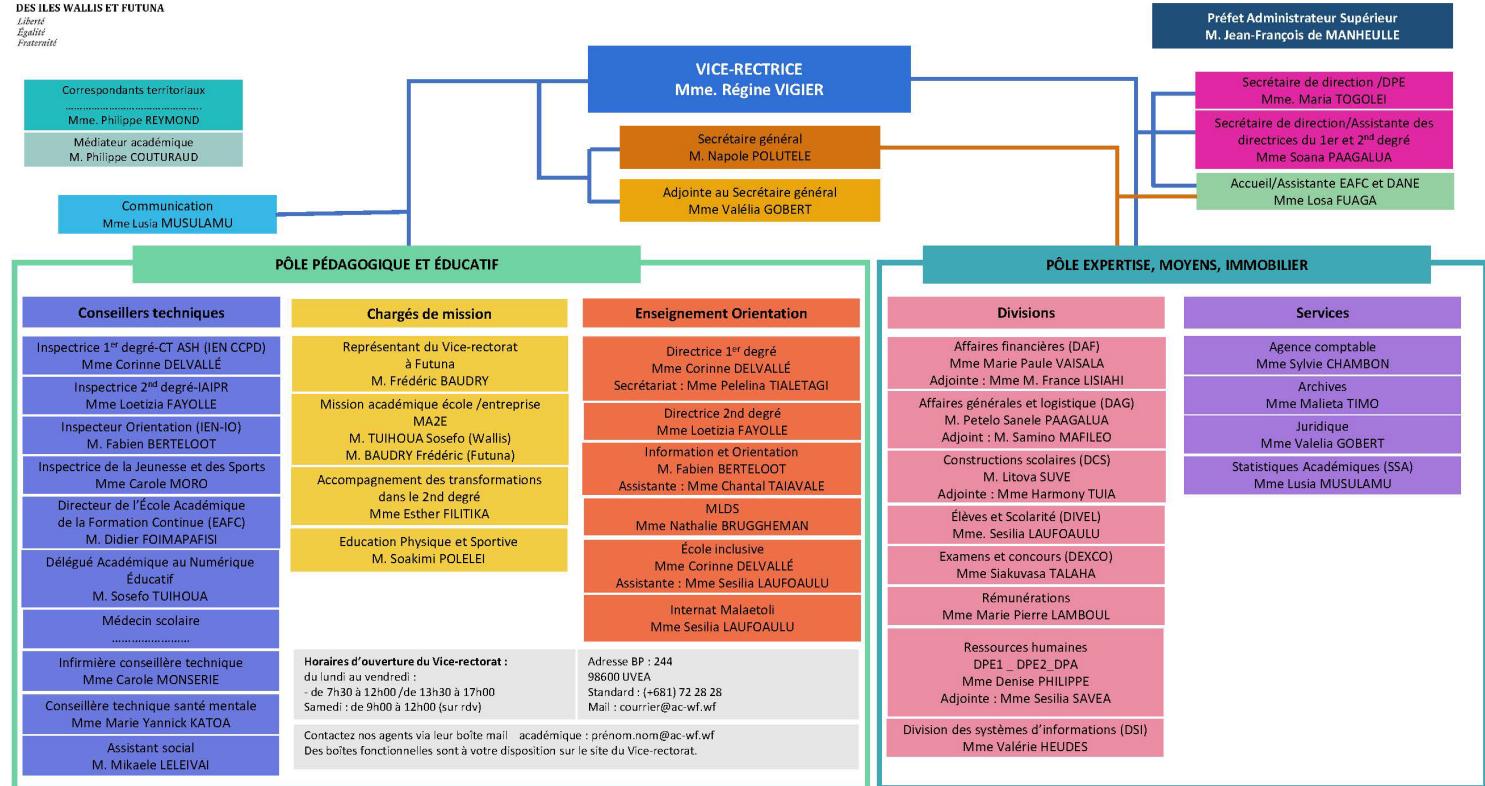
⊕ *Organigramme du Vice-rectorat*



Correspondants territoriaux
Mme. Philippe REYMOND
Médiateur académique
M. Philippe COUTURAUD

Communication
Mme Lusia MUSULAMU

ORGANIGRAMME 2026



○ Se rendre au Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna



Coordonnées

Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

BP 244

98600 MATA'UTU

Téléphone : 00 681 72 28 28

Mél : courrier@ac-wf.wf

Les établissements scolaires

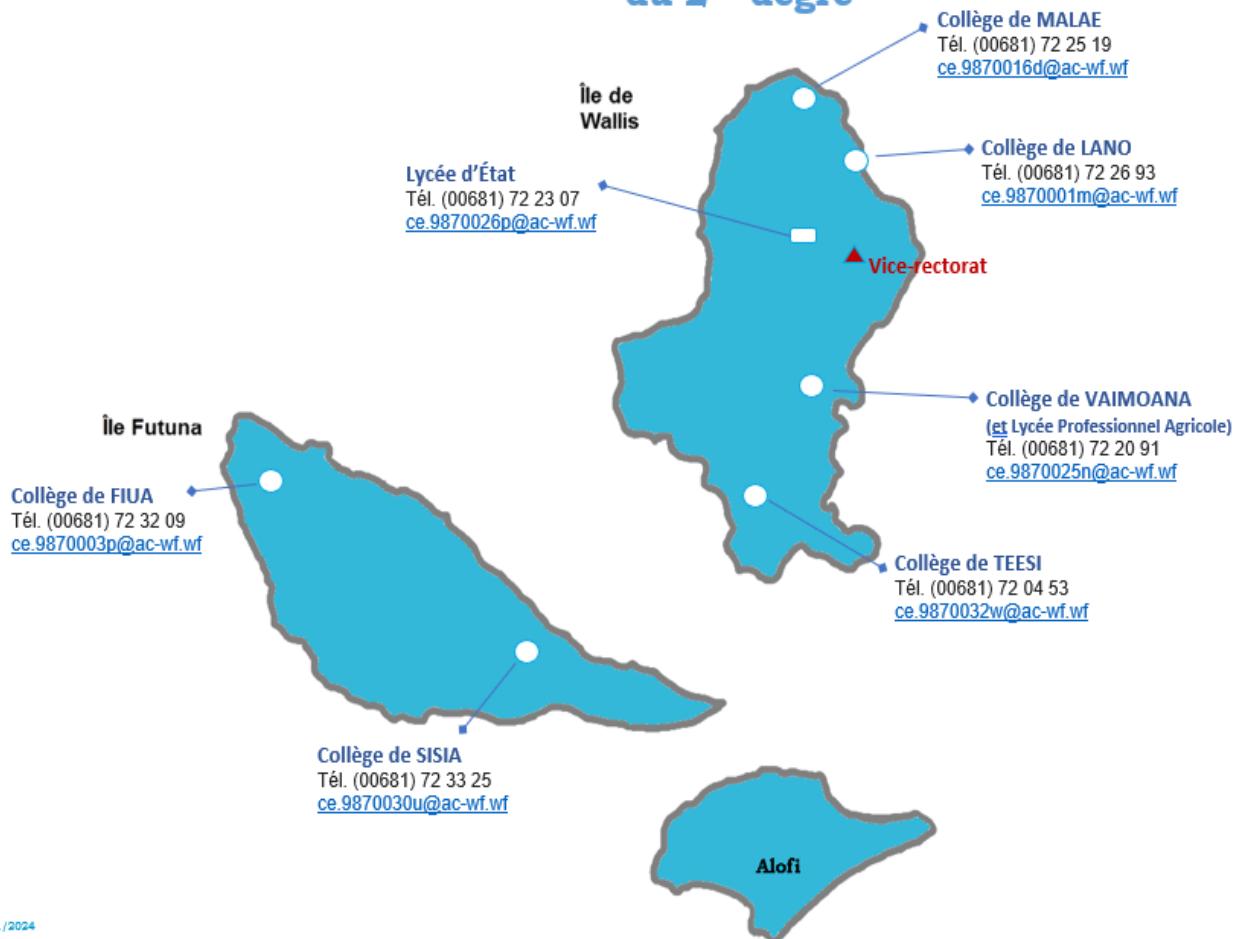
❖ Dans le second degré

Le second degré relève exclusivement du Vice-rectorat, excepté le lycée agricole.

Il comprend 6 collèges (4 à Wallis et 2 à Futuna), 1 lycée d'enseignement général, technologique et professionnel et 1 lycée agricole dépendant du ministère de l'agriculture sur Wallis.



COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES du 2nd degré



18/01/2024

Pour une **inscription dans un établissement du second degré**, vous devez fournir les pièces suivantes :

- ✓ Bulletin scolaire
- ✓ Décision d'orientation de l'établissement d'origine ou avis du chef d'établissement sur le niveau d'inscription préconisé
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Exeat (certification de radiation) délivré par l'établissement d'origine
- ✓ Courrier des parents précisant la classe demandée

L'inscription dans une section d'enseignement professionnel est étudiée par la C.T.O.E.A.S.D (Commission Territoriale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré).

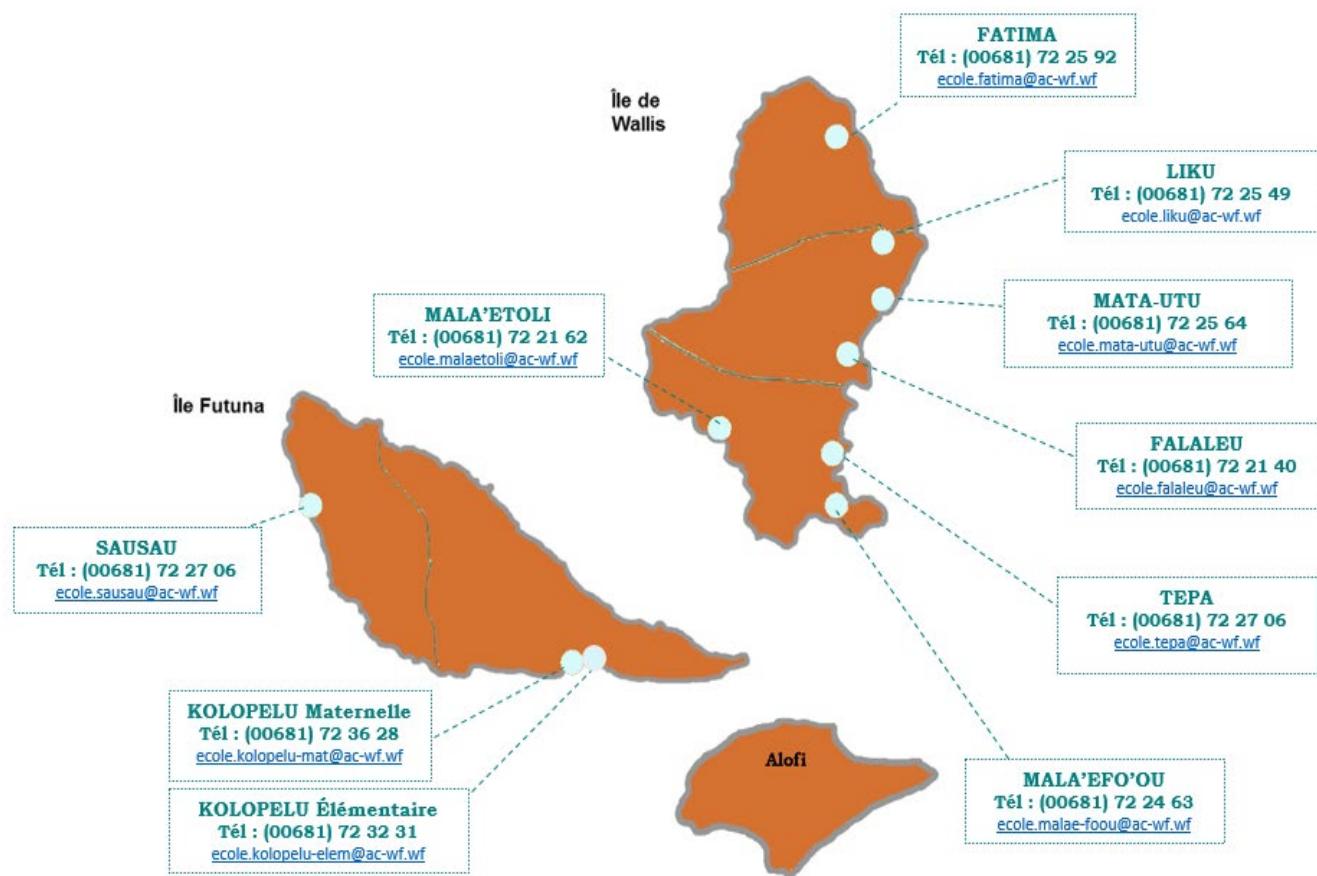
Pour un **changement d'établissement sur le territoire**, une fiche de « demande de dérogation » est à remplir et à renvoyer au service des élèves et de la scolarité.

Un élève sur le territoire ayant effectué sa scolarité de Septembre à Mai de l'année en cours dans le même niveau de classe pourra éventuellement être admis en classe supérieure sous réserve qu'il y ait mention avis favorable de l'école ou l'établissement d'origine et de la commission du Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna.

L'affectation de l'élève est prononcée par Madame la Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna après étude des dossiers en commission.



CARTE DES ÉCOLES - Rentrée scolaire 2026



SECTORISATION

District	Villages de résidence	Ecole	Collège
HIIHIFO	Alele Malae Tufuone Vailala Vaitupu	École de Fatima	Mataotama Malae
HAHAKE	Afala Aka'aka Liku Aka'aka Mata'Utu Ahoa Falaleu Ha'afuasia	École de Liku École de Mata'Utu École de Ninive	Lano Alofivai
MUA	Gahi Ha'atofo Lavegahau Tepa Utufua Mala'efoou Te'esi Halalo Kolopopo Mala'etoli Vaimalau	École de Tepa École de Mala'efoou École de Mala'etoli	Vaimoana Lavegahau Finemui Teesi
SIGAVE	Fiua Leava Nuku Tavai Toloke Vaisei	École de Sausau	Fiua
ALO	Fikavi Fugakolo Fugatoga Kaleveleleve Kolia Kolopelu Olu Ono Malae Poi Tamana Taoa Tuatafa Vele	École de Kolopelu Maternelle École de Kolopelu Elémentaire	Sisia

❖ **Dans le premier degré**

A Wallis et Futuna, l'enseignement du premier degré relève aussi exclusivement de l'Etat et ce, depuis le 1^{er} octobre 2025.

WALLIS			
Écoles	Village	Téléphone	Mél
École de Fatima	VAITUPU	72 25 92	ecole.vaitupu@ac-wf.wf
École de Liku	LIKU	72 25 49	ecole.liku@ac-wf.wf
École de Mata-Utu	MATA-UTU	72 25 64	ecole.mata-utu@ac-wf.wf
École de Falaleu	FALALEU	72 21 40	ecole.falaleu@ac-wf.wf
École de Tepa	TEPA	72 27 06	ecole.tepa@ac-wf.wf
École de Malaefouu	MALAEFOOU	72 24 63	ecole.malaefouu@ac-wf.wf
École de Malaetoli	MALAETOLI	72 21 62	ecole.malaetoli@ac-wf.wf

FUTUNA			
Écoles	Village	Téléphone	Mél
École de Sausau	SAUSAU	72 32 24	ecole.sausau@ac-wf.wf
École de Kolopelu Maternelle	KOLOPELU	72 36 22	ecole.kolopelu-mat@ac-wf.wf
École de Kolopelu Élémentaire		72 32 31	ecole.kolopelu-elem@ac-wf.wf

Pour les **inscriptions dans une école du premier degré**, vous devrez fournir les pièces suivantes :

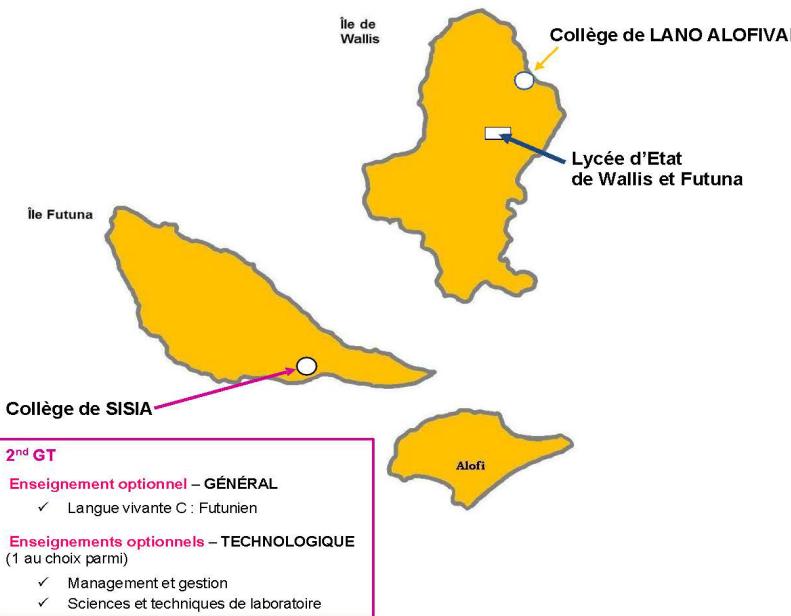
- ✓ la fiche d'inscription et d'affectation scolaire complétée (à retirer à l'accueil ou à la Division des élèves au vice-rectorat ou dans l'école de secteur.)
- ✓ un justificatif de domicile ou une attestation sur l'honneur (facture EEWF, SPT...)
- ✓ une copie du livret de famille (parents, enfants...)
- ✓ des justificatifs de vaccination
- ✓ un certificat de radiation sauf pour une première inscription en petite section.

Un élève arrivant sur le territoire ayant effectué sa scolarité de Septembre à Mai de l'année en cours dans le même niveau de classe pourra éventuellement être admis en classe supérieure sous réserve qu'il y ait mention d'un avis favorable de l'école ou de l'établissement d'origine et de la commission du Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna.

Un élève arrivant de Métropole au-delà de cette date, même s'il dispose d'un avis de passage en classe supérieure, sera affecté inévitablement dans le même niveau de classe que lorsqu'il a quitté son école d'origine, compte tenu du calendrier (en métropole l'année scolaire court de septembre à juillet et sur le Territoire de Wallis et Futuna, il démarre en février pour terminer en décembre).



Carte des formations du Lycée d'État – Rentrée 2026



CARTE DES FORMATIONS – LYCEE D’ÉTAT DE WALLIS ET FUTUNA

Rentrée scolaire 2026

VOIE PROFESSIONNELLE	
CAP	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CAP Maintenance des Véhicules Automobiles / Maintenance Nautique en alternance 1an/2 ▪ CAP Métallerie ▪ CAP Maçonnerie ▪ CAP Production et service en restaurations (PSR) 	
2^{nde} BAC PRO	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Métiers des Transitions Numérique et Énergétique (MTNE) ▪ Métiers de la Gestion administrative, du transport et de la Logistique ▪ Métiers de la Relation Client (MRC) ▪ Métiers de la Construction Durable, du Bâtiment et des Travaux Publics ▪ Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration (MHR) 	
1^{ère} BAC PRO	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés ▪ Métiers du froid et des Energies Renouvelables ▪ Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités ▪ Métiers du Commerce et de la Vente (MCV) ▪ Commercialisation et Services en Restauration (CSR) ▪ Cuisine ▪ Ouvrage du bâtiment métallerie ▪ Technicien du bâtiment : organisation réalisation gros œuvre 	
Terminale BAC PRO	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Métiers de l'Électricité et des Environnements Connectés ▪ Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités [unité professionnelle facultative : « secteurs sportif »] AGORA ▪ Métiers du Commerce et de la Vente (MCV) ▪ Commercialisation et Services en Restauration (CSR) ▪ Cuisine 	

VOIE GÉNÉRALE	
2^{nde} GT	
<p>Enseignements optionnels – GÉNÉRAL (1 au choix parmi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Langue vivante C : Wallisien ou Futunien ✓ Langues et cultures de l'Antiquité : Latin <p>Enseignements optionnels – TECHNOLOGIQUE (1 au choix parmi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Management et gestion ✓ Création et innovation technologique ✓ Education Physique et Sportive 	
1^{ère} et Terminale	
<p>Enseignements de spécialité (3 spécialités en 1^{ère} au choix en fonction du projet d'orientation – 2 spécialités en terminale parmi les 3 de la classe de première) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ▪ Humanités, littérature et philosophie ▪ Éducation physique pratiques et cultures sportives ▪ Anglais monde contemporain ▪ Mathématiques ▪ Physique-chimie ▪ Sciences de la vie et de la terre ▪ Sciences économiques et sociales 	
<p>Enseignements optionnels – 1^{ERE} ET TERMINALE (1 enseignement parmi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Langue vivante C : Wallisien ou Futunien ▪ Langues et cultures de l'Antiquité : Latin ▪ Éducation Physique et Sportive (en Terminale) <p>Enseignements optionnels - TERMINALE (1 enseignement parmi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mathématiques complémentaires ▪ Mathématiques expertes ▪ Droit et grands enjeux du monde contemporain 	

VOIE TECHNOLOGIQUE	
1^{ère} et Terminale	
<p>STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Spécialité : Mercatique ✓ Spécialité : Ressources humaines et communication <p>STID : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Spécialité : Systèmes d'information et numérique 	
<p>Enseignements optionnels : 2 enseignements au plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Langue vivante C : Wallisien ou Futunien ✓ Education Physique Sportive (en Terminale) 	

Les chiffres clés de l'académie

Répartition des élèves – 2719

- ✓ Premier degré : 1380
- ✓ Second degré : 1339

Taux de réussite aux examens 2020-2025

Examens	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAP	79%	80%	96%	94%	94%	100%
DNB	92%	89%	91%	92%	85%	96%
CFG	73%	100%	76%	98%	94%	96%
Baccalauréat Général	76%	98%	100%	91%	88%	94%
Baccalauréat Technologique	85%	95%	81%	86%	78%	83%
Baccalauréat Professionnel	74%	86%	67%	64%	88%	84%

III. GESTION ET SUIVI DE CARRIÈRE

▪ La division des ressources humaines et du personnel

De façon globale, les missions du service recouvrent la gestion et le suivi des carrières individuelles de tous les personnels qui relèvent du Vice-rectorat (congés, promotions, accidents de service, mobilité, recrutements, CIMM, élections etc.).

De façon plus précise, le service assure les missions suivantes :

- ✓ Instruire, renseigner, suivre toutes études et enquêtes attachées aux personnels dans leur diversité
- ✓ Accompagner et installer les nouveaux arrivants (prise en charge administrative, installation personnelle et professionnelle) - accueil à l'aéroport et accompagnement dans leur recherche de logement. Le service dispose d'une liste de logements disponibles à la location
- ✓ Gérer les carrières (instruire les dossiers des personnels, coordonner les campagnes d'entretien, élaborer les mémoires de propositions de tous ordres y compris honorifiques etc.)
- ✓ Coordonner les gestions individuelles et collectives des personnels enseignants du premier et second degré, des personnels non enseignants, fonctionnaires ou de droit local, en lien avec les services de MENJ ou déconcentrés
- ✓ Suivre les opérations de mobilité interne et externe
- ✓ Informer et conseiller les personnels (carrière, formation, mobilité)
- ✓ Gérer les absences et congés (maladie, annuels, CET, accidents professionnels etc.)

▪ Service des rémunérations

Pour la prise en charge de votre rémunération par le Vice-rectorat de Wallis et Futuna, des documents devront être transmis au service des rémunérations, à savoir :

- ✓ Le certificat de cessation paiement
- ✓ Le RIB
- ✓ Copie de votre pièce d'identité
- ✓ Livret de famille

Ce service est également chargé du dossier des retraites.

IV. INFORMATIONS PRATIQUES

▪ Hébergement et installation

A Wallis, il existe trois hôtels :

- ✓ LOMIPEAU
- ✓ MOANA-HOU
- ✓ ULUKULA + un gîte ULUKULA

A Futuna il y'a deux hôtels :

- ✓ FIAFIA
- ✓ SOMALAMA

Chaque année, la division des personnels recense tous les logements disponibles en location et organise la visite dès le lendemain de votre arrivée, pour Wallis. Les enseignants de Futuna devront se rapprocher des chefs d'établissement. Le prix moyen d'une location est d'environ 800 euros. Dès la possession du logement, il faut se rendre à la société EEWF (Électricité et Eau de Wallis et Futuna) pour la fourniture d'eau et d'électricité. Le coût de l'électricité dépendra de l'usage. Une facture de 150 à 200 euros par mois peut être une bonne estimation. Pour l'eau, la facture sera moins importante d'environ 30 euros par trimestre.

Remarque : pour l'île de Futuna, l'eau n'est pas traitée il n'y a donc pas de facture. L'eau qui alimente l'île provient directement des rivières. Quand arrive la saison des pluies, les coupures d'eau sont fréquentes.

L'inscription sur les listes électorales nécessite 6 mois de résidence (ou un contrat de travail au minimum de cette durée). L'agent doit au préalable s'être fait radier des listes de son lieu de rattachement initial). L'inscription peut alors se faire auprès du bureau de la réglementation et des élections de la circonscription (service de l'administration supérieure).

▪ Le service des postes et télécommunications

Le service des postes et télécommunications assure plusieurs missions telles que :

- ✓ Les télécommunications (téléphone, internet, liaisons spécialisées, etc.)
- ✓ L'affranchissement et traitement du courrier
- ✓ Le traitement des mandats postaux, etc.
- ✓ Philatélie (création et commercialisation de timbres, coupon réponses, télécartes, etc.)

SPT est le seul fournisseur internet du territoire et propose plusieurs abonnements internet. Le téléphone fixe est accessible sur toute l'île ainsi que le téléphone mobile. Il faut donc se rapprocher du Service des Postes et Télécommunication qui se chargera de l'ouverture des lignes.

Voie aérienne : L'acheminement d'une lettre se fait généralement sous 15 jours, et il faut trois semaines au minimum pour recevoir un colis par avion. Les expéditions de courrier au départ de Wallis et Futuna dépendent du chargement réalisé par le transporteur aérien.

Voie maritime : Suivant la rotation mensuelle du bateau. L'ensemble des expéditions transite par la Nouvelle Calédonie avant de rejoindre le centre de tri postal et maritime de Marseille.

■ Les banques

Il est possible d'ouvrir un compte bancaire dans les deux banques suivantes :

- la banque de Wallis et Futuna (filiale de BNP Paribas) avec un bureau périodique à Futuna.
- la Be-bunk nouvellement implantée sur le territoire.

Cependant votre salaire peut être versé sur votre compte bancaire en métropole et vous pouvez également régler vos factures soit par carte, soit par chèque en euros, soit par virement bancaire.

Remarque : le Trésor Public n'ouvre plus de comptes et la Poste n'a pas de service financier.
La BWF dispose de deux distributeurs automatiques à Wallis et d'un distributeur sur Futuna.

La monnaie utilisée sur Wallis et Futuna, le franc pacifique (CFP) est commune à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie Française. Le cours du CFP est défini par rapport à l'euro selon une parité fixe :

$$100 \text{ francs CFP} = 0,83 \text{ euro ou } 1 \text{ euro} = 119,33 \text{ francs CFP}$$

■ L'offre de soins

Les soins sont gratuits.

L'Agence de Santé est représentée sur les 2 îles de la façon suivante :

À Wallis : l'hôpital de SIA, et trois centres de soins de proximité (dispensaires), situés dans les trois districts de l'île : HIHIFO, HAHAKE et MUA.

À Futuna : hôpital de KALEVELEVE

L'Agence de Santé assure toutes les missions liées à l'offre de soins. Elle prend en charge les urgences, assure l'hospitalisation en médecine et en chirurgie, accueille les futures mères dans sa maternité à Wallis.

Elle assure aussi les soins ambulatoires en dentisterie et en rééducation fonctionnelle.

Elle est également en charge de la médecine générale et de la pharmacie, le secteur libéral étant absent du territoire.

Hospitalisation

À Wallis : L'hôpital est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique qui se compose de :

- ✓ Un service de radiologie doté d'une salle de radiologie conventionnelle, une salle d'échographie, un panoramique dentaire et un appareil de mammographie de dernière génération
- ✓ Un scanner
- ✓ Un bloc opératoire avec deux salles
- ✓ Un laboratoire d'analyses
- ✓ Une pharmacie centrale où tous les médicaments sont délivrés uniquement sous ordonnance.

L'agence procède au transfert des patients vers la Nouvelle Calédonie, l'Australie ou la métropole en fonction de l'urgence et de la nature des soins.

À Futuna : L'établissement annexe de KALEVELEVE permet l'hospitalisation de patients ne présentant pas de signe de particulière gravité. Il est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique réduit.

Une sage-femme assure la prise en charge des mères avant et après leur accouchement qui s'effectue à Wallis.

Pour les pathologies nécessitant des examens complémentaires ou des soins importants, les malades sont dirigés tout d'abord vers Wallis puis vers d'autres établissements hors du territoire si nécessaire.

Les consultations de spécialités

L'agence de santé accueille aussi régulièrement des missions de spécialités dans les disciplines qui ne sont pas assurées sur le territoire évitant ainsi le recours systématique aux évacuations sanitaires.

Il faut rappeler aussi que l'offre de soin est limitée et rend difficile la prise en charge de pathologies chroniques justifiant de soins spécialisés.

Certains soins ne sont pas disponibles sur le territoire et l'agence ne prend pas en charge ceux liés aux prothèses dentaires ou à l'orthodontie.

Les missions de spécialistes sur le territoire

La Commission Médicale d'Etablissement et la Direction de l'Agence définissent les besoins en fonction des pathologies des patients dont les missions de spécialités suivantes :

- ✓ Cardiologie
- ✓ Psychiatrie & Psychologie
- ✓ Rhumatologie
- ✓ Pneumologie
- ✓ Ophtalmologie et Optométrie
- ✓ Néphrologie
- ✓ ORL & Orthophonie

Protection sociale

En ce qui concerne le risque maladie, il n'y a pas de sécurité sociale, pas de régime d'assurance maladie à Wallis et Futuna, pas d'immatriculation, pas de cotisation et donc pas de droits personnels.

Pour les résidents, l'accès aux consultations et aux soins est gratuit dans les services gérés sur le territoire par l'agence de santé. Si les malades sont dirigés par l'agence de santé en évacuation sanitaire, elle prend alors les soins en charge.

Attention ! Le principe de gratuité des soins dans les services de l'agence ou en EVASAN ne constitue pas une protection hors territoire notamment dans le cadre de déplacements en métropole ou à l'étranger.

Il est donc fortement recommandé aux personnels affectés sur le territoire de veiller à conserver une protection sociale, si possible régime de base et complémentaire.

Pour les Wallisiens et Futuniens quittant le territoire pour se rendre en Nouvelle Calédonie, en métropole ou dans un pays étranger, ils doivent veiller à se doter d'une assurance personnelle permettant leur couverture pendant leur absence du territoire. Il faut s'assurer d'avoir vos vaccinations courantes à jour. Les vaccins contre les hépatites A et B sont conseillés.

Évacuation sanitaire (EVASAN)

La prise en charge des EVASAN par le Vice-rectorat est accordée au fonctionnaire et à ses ayants droits (enfants, conjoints, parents) après décision de la commission d'EVASAN de l'agence de santé de Wallis et Futuna.

Lorsque c'est le salarié de l'Éducation nationale qui est évasané, le Vice-rectorat prend en charge les frais liés au transport.

Le Vice-rectorat ne prend pas en charge les frais de l'accompagnateur même quand ce dernier est fonctionnaire. Pour bénéficier d'une étude particulière du dossier, et sur préconisation de la commission des EVASAN, deux exceptions peuvent être envisagées et à raison d'une seule fois dans l'année.

- **Accompagnement d'un enfant de moins de 21 ans**
- **Accompagnement d'un Evasané en perte totale d'autonomie**

Ces exceptions ne sont traitées que si la commission de santé déclare l'accompagnement nécessaire et le Vice-rectorat se réserve le droit de ne pas suivre la préconisation.

A noter que lorsque le fonctionnaire est évasané ou qu'il est accompagnateur, il se voit appliquer le coefficient du lieu dans lequel il se rend (Coef 1 pour l'Australie, Coef 1,7 pour la Nouvelle Calédonie, 1 pour la Métropole).

■ Quelques particularités de Wallis et Futuna

Wallis et Futuna est l'archipel français le plus éloigné et isolé de l'hexagone.

Le territoire compte **11.620 habitants** dont 8 423 personnes à Uvea (nom de Wallis dans la langue locale) et 3 197 à Futuna (*recensement de 2023*).

Ces territoires se caractérisent par leur authenticité culturelle et leur singularité institutionnelle. La coutume y tient une place centrale.

Wallis est situé à 370 km des Samoa, et Futuna à 280 km au sud-ouest des îles Fidji. L'archipel comporte deux reliefs distincts et s'étend sur 77,9 km². Le point culminant est le mont Lulu à 151 mètres d'altitude. L'île compte une quinzaine d'îlots éparsillés du nord au sud, surtout vers la côte Est.

Futuna, elle, ne possède qu'un seul îlot, Alofi, qui ne compte qu'un seul habitant permanent.

Futuna est sans lagon, montagneuse avec 2 points culminants :

- ✓ Le mont PUKE à 524 mètres d'altitude
- ✓ Le mont KOLOFAU sur ALOFI à 417 mètres de hauteur.

Le climat de l'archipel est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les températures sont généralement comprises entre 22°C et 32°C. L'humidité est comprise entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 MM.

Les habitants distinguent deux "saisons" : une saison fraîche de mai à septembre, ventilée par les alizés qui sont à leur apogée et une saison chaude de novembre à avril qui correspond à la période cyclonique.

La vie est chère sur le territoire compte tenu des taxes, de l'éloignement et du peu de sociétés d'importation.

Les rayons des magasins se remplissent en fonction des arrivées du bateau qui dessert l'île toutes les trois semaines.

▪ Quelques contacts utiles

À Wallis

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences	15
Hôpital de Sia	72 07 00
EEWF	72 08 00
Agence AirCalin	72 00 00
Agence Wallis Voyages	72 21 80
Be-bunk	72 02 72
Banque BWF	72 09 71
SPT	72 20 42

Hôtel/Restaurant

Lomipeau	72 17 16
Ulukula	72 23 85
Moana Hou	72 12 49

Restaurants

Angelus Garden Wallis	72 10 31
Beach club	72 21 02
Maloccino	72 23 23
Le Teone	82 94 77
Koko bay	72 21 03
Mahina	72 25 42
Pizzeria	72 25 54
Restaurant Youyou	72 21 31

Location de véhicules

Corail renting	82 06 70
Imdisser Wallis	72.28.32
LS Location	72 17 17
Samouraï	72 04 75

Sports

Ecole de voile Vaka La	72 03 74
Club de voile Avakaheke	82 46 14
Plongée Evasion bleue	82 13 68
Tennis	72 24 00

Concessionnaires

Autorama	72 24 23
Distri Wallis	72 23 55
Technic import	72 25 25
Samouraï	72 04 75

Taxi-boat

Taxi boat Nord (VAILALA)	82 90 40
Taxi boat Sud (GAHI)	82 02 25
Taxi boat Sud (HALALO)	

Transitaires

Cat service Sarl	72 25 75
Trans pacific	72 10 56
S.W.F.T	72 05 11
PDL International Pte LTD	72 18 00

À Futuna

Gendarmerie	17
Hôpital de KALEVELEVE	72 33 29
Urgences	72 34 15
Météo France	72 33 23
Postes et Télécommunications	72 33 00
Agence AirCalin	72 32 04
Artisanat GIE, ALO	72 36 21

Hôtel/Restaurant

Le Fia Fia, Sigave	72 32 45
Somalama Park Hôtel Sigave	72 31 20
La Cuisine, NuKu	83 82 14

Transitaire

Agence maritime BRIAL Sarl	72 31 82

Location de véhicules

Corail renting	83 34 17

BIENVENUE



WALLIS ET FUTUNA